

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le MAIRE. - J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation une demande d'allocation militaire présentée par:

M. MARGUERITE Joseph Emmanuel, Ste-Clotilde.

Vu les renseignements recueillis par la Gendarmerie, à l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable à la demande présentée.

Avant de lever la séance le Maire demande au Conseil de bien vouloir examiner quatre questions non portées à l'ordre du jour. Ce qui est accepté, la session d'ont s'agit étant une session ordinaire.

1°) ANNULATION d'un ORDRE de RECETTE de 2.277 Fr (ex. 1954)

Le MAIRE donne lecture de la lettre du Receveur Municipal en date du 30 Mai 1956.

Saint-Denis, le 30 Mai 1956

Le Receveur Municipal de Saint-Denis

à Monsieur le MAIRE de SAINTE-DENIS

OBJET: Frais de traitement à l'HOPITAL ST JACQUES - Ex.1954

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'un ordre de recette n° 78 de francs: 2.277 émis le 22 mars 1954 pour remboursement de frais de traitement à l'Hôpital St-Jacques du sieur Pierre Louis Alexis devait être réglé par l'Inscription Maritime.

Par lettre du 25 Novembre 1955, ce dernier a porté à ma connaissance que conformément aux dispositions du Décret Loi du 17 Juin 1938, le sieur Pierre Louis Alexis ayant refusé de se soumettre au traitement préconisé par les médecins, les frais d'hospitalisation lui incombent directement.

sans résultat.

Suivant demande de renseignement adressée à Monsieur le Commissaire de Police de Saint-Pierre, le nommé Pierre Louis Alexis sera: insolvable.

Je vous serais très obligé, Monsieur le Maire, de bien vouloir demander à votre Conseil Municipal l'annulation en non valeur de ce titre de recette.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués./.

Le Receveur Municipal,
Signé: Emile HOARAU.

Le MAIRE. - En conséquence, je vous demande de bien vouloir admettre en non valeur l'ordre de recette n° 78 de 2.277 Fr. au titre de l'exercice 1954, émis au nom de M. le Chef de l'Inscription Maritime. *Vu et soumis à l'approbation*

*de Monsieur le Préfet
H. Denis, le 7 juillet 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: F. J. Gavarini*

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
H. Denis, le 9 juillet 1956
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*

2°) DESAMORTISSEMENT du RELIQUAT de 12.512 Fr. de l'emprunt de 6.000.000 de francs contracté en 1947 avec la Caisse de Crédit Agricole de la Réunion

Le MAIRE. - Sur l'emprunt de 6.000.000 de Fr. contracté en 1947, avec la Caisse de Crédit Agricole, il reste un reliquat de 12.512 Fr.

Cette somme ne pouvant être restituée, je vous demande de la désaffecter du chapitre XXXII art. 3 et de la réaffecter au chapitre XXXV art. 2 aux dépenses de réfection des rues./.

Vu et soumis à l'approbation

*de Monsieur le Préfet
H. Denis, le 7 juillet 1956
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division délégué
Signé: F. J. Gavarini*

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
H. Denis, le 9 juillet 1956
P. le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*

Le MAIRE. - La Commune loue, depuis septembre 1954, un immeuble situé à la Bretagne, appartenant à M. FERRERE Michel et servant d'école.

Les améliorations demandées par Monsieur le Vice-Recteur ayant été faites, il y a lieu de régulariser la location de l'immeuble à usage d'école, occupé par la Commune depuis la date précitée et de lui régler les mensualités sur la base de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (2.500 Fr). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Mise aux voix la régularisation demandée est adoptée à l'unanimité.

*Saint-Denis Vu
le 27 Août 1956
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: R. Petit*

4°) PREVISIONS BUDGETAIRES du SERVICE d'eau de la Ville de ST-DENIS

Le MAIRE. - L'Energie Electrique de la Réunion m'a demandé de soumettre à votre examen les prévisions budgétaires du Service d'Eau pour l'année qui suivra la mise en place du premier tronçon de la canalisation, c'est à dire la partie de la Ville située au delà de rue Gal de Gaulle. Il demeure entendu que ce budget se substituera aux anciennes taxes au fur et à mesure que les autres secteurs seront à leur tour pourvus de la nouvelle canalisation.

Votre commission du budget a examiné ces prévisions budgétaires et a longuement entendu, ce sujet, Monsieur CACHERA, Directeur de l'E.E.R.

Monsieur CACHERA a tenu à préciser que ces prévisions seront certainement sujettes à révision du fait que certains éléments de nature à déterminer très exactement la fixation des redevances manquent et qu'ils ne pourront se révéler que lors du fonctionnement du réseau entier.

Votre commission, ayant adopté les prévisions de recettes et de dépenses, demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

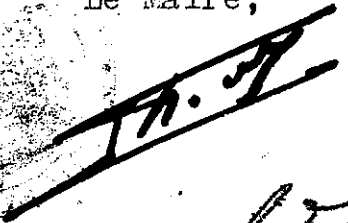
Le Conseil, après avoir demandé à Monsieur à Monsieur SLAMISCH, Représentant la Société E.F.R., tous renseignements utiles, a adopté, à la majorité le projet de budget qui lui est soumis.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 13 heures./.

Le Secrétaire,

Les Membres,

Le Maire,



Michel Henner
Bontrand
Celle
Maucel
Robert
Le P. N. V. G.
Robert

